Le 14 mai 2021,

# Tolérance au 30 juin

Informations

## **Déclarations professionnelles**

La profession comptable a obtenu une tolérance officielle dans le dépôt des déclarations fiscales. L’objectif est de déposer le maximum de dossiers dans les délais et de bénéficier de la tolérance pour les retardataires.

Sont concernés pour la tolérance au 30 juin 2021 :

* les Liasses fiscales ;
* les soldes d’IS et leur paiement ;
* les CVAE débitrices (pas de tolérance pour les CVAE créditrices).

Pour la CA12, la tolérance s’appliquera jusqu’au 30 juin, en deux temps. Tout d’abord une tolérance sans aucune justification jusqu’au 31 mai 2021, puis une tolérance au cas par cas, étudiée par l’administration fiscale sur justification du 1er au 30 juin 2021.